

## HONORAIRES 2019 APPLICABLES AUX VENTES

- Jusqu' à 50 000 €	20% TTC du prix
- De 50 001 € à 100 000 €	10% TTC du prix
- De 100 001 € à 300 000 €	8% TTC du prix
- De 300 001 € à 500 000 €	7% TTC du prix
- De 500 001 € à 2 000 000 €	6% TTC du prix
- De 2 000 001 € à 5 000 000 €	5% TTC du prix
- Au-delà de 5 000 000 €	Sur demande

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

## HABILITATION ET GARANTIE

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 500.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de MMA IARD – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans Cedex 9.